

Communication de l' **UNSA ITRF.BI.O**



Le syndicat de la clarté et de la transparence



Surveillance du baccalauréat 2019

Les "invisibles" de l'Éducation Nationale ne sont pas des variables d'ajustement

Certaines organisations syndicales d'enseignants appellent à la grève de la surveillance du baccalauréat.

L'UNSA ne s'y associe pas et se refuse à utiliser ce levier revendicatif qui fait peu de cas des angoisses vécues par les élèves confrontés à un rite de passage et un passeport pour l'avenir.

Malgré tout, les demandes faites à certains de nos collègues ITRF, comme cela a été fait pour nos collègues administratifs, de pallier l'absence de surveillants à l'occasion des épreuves interrogent.

Il convient donc de rappeler :

- que la surveillance du bac ne relève pas des missions statutaires des personnels techniques alors qu'elle relève de celles des enseignants ; nos collègues ITRF et ATEE, s'ils sont mobilisés ne le seront que de façon exceptionnelle,
- que seul le préfet, selon des modalités qu'il faudrait définir en l'espèce, a le pouvoir de réquisition,
- que dans ces conditions, les pressions hiérarchiques qui seraient exercées sur nos collègues, ne sont pas acceptables

En conséquence, l'UNSA ITRF-BI-O, chaque fois que la continuité du service public le nécessitera, exige :

- **que le recours à nos collègues** pour des missions de surveillance **se fasse sur le fondement du volontariat ;**
- qu'un ordre de mission explicite leur soit délivré, notamment lorsqu'il s'agit de les placer sous l'autorité d'une personne (chef de centre du baccalauréat) qui peut ne pas être leur supérieur hiérarchique habituel;
- **qu'une compensation indemnitaire spécifique soit systématiquement accordée** sans attendre l'éventuel versement du complément indemnitaire annuel (CIA) de fin d'année.

Ivry, le 12 juin 2019
Martine Samama
Secrétaire Générale

